

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

DELIBERATION N°202312D02

<p>Un extrait de la présente délibération a été publié sur le Site Internet de la Ville de SAUMUR</p> <p>Le : 20 décembre 2023</p> <p>Présents : 14</p> <p>Excusés : 3</p> <p>Absents : 0</p> <p>En exercice : 17</p>	<p>Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, à la Mairie de Saumur, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de son Président Jackie GOULET CLAISSE et sur convocation faite par Mme Astrid LELIEVRE, Vice-présidente, le quatorze décembre deux mil vingt-trois.</p> <p>Étaient présents : Jackie GOULET CLAISSE, Astrid LELIEVRE, Patrice COMBEAU, Arlette BOURDIER, Bruno PROD'HOMME, Judith GRIMA, Fabienne SOURDEAU, Bernard HENRY, Catherine GARRIVET, Christian TRAVERT, Françoise DAMAS, Michel GARNIER, Annie MOREAU, Michel NOEL.</p> <p>Était excusée : Christophe CARDET donne pouvoir à Bruno PROD'HOMME, Joëlle DELAGARDE donne pouvoir à Catherine GARRIVET, Richard JACOT donne pouvoir à Annie MOREAU,</p> <p>Absents :</p> <p>Assistaient également : M. Yves LEPRETRE, Directeur du CCAS, M. Bernard LEMOR, Directeur Clair Soleil et la Sagesse, Mme Laurence JEAN, Assistante de Direction au CCAS</p>
---	--

EHPAD LA SAGESSE – DÉCISION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS - EXERCICE 2022

Dans l'attente de la validation du Conseil Départemental de Maine et Loire et de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats des sections Hébergement, Dépendance et soins de la façon suivante :

HÉBERGEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2022 : + 1 086,20 €

Intégration du résultat 2022 au crédit du compte 1068631 « Réserve de compensation – Section tarifaire Hébergement ».

Le solde créditeur du compte 1068631 sera de 139 573,70 €



Hôtel de Ville
Rue Molière - CS 54030
49408 Saumur Cedex
Tél. : 02 41 83 30 00

www.ville-saumur.fr



DÉPENDANCE

Résultat déficitaire de l'exercice 2022 : - 65 446,34 €

Intégration du résultat 2022 au débit du compte 1068632 « Réserve de compensation – Section tarifaire dépendance-soins ».

SOINS

Résultat excédentaire 2022 : + 110 851,80 €

Intégration du résultat 2022 au débit du compte 1068632 « Réserve de compensation – Section tarifaire dépendance-soins ».

Le solde du créiteur du compte 1068632 sera de 99 691,90 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats – exercice 2022

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale


Astrid LELIEVRE